



CONSEIL DE PRESSE

A l'att. de Madame la Présidente Lynn
Warken
52, avenue de la Gare
L-1610 Luxembourg

Par courrier et par courriel : secretariat@press.lu

Luxembourg, le 20 décembre 2024

Concerne: Votre courrier daté du 19 décembre 2024

Madame la Présidente,

Je reviens par la présente à votre courrier 19 décembre 2024 concernant les conventions conclues entre la Ville de Luxembourg et l'association sans but lucratif « Hëllef um Terrain » approuvées par le conseil communal en date du 16 décembre 2024, et plus particulièrement concernant la clause contenue dans les prédites conventions en vertu de laquelle toute communication à la presse par l'association concernant le projet devra être faite en concertation avec la Ville de Luxembourg.

Je tiens à souligner en premier lieu que les projets en question, à savoir le « Para-chute », l'« Epicerie sociale », le bistrot « Le Courage », les logements encadrés « Les Chronifiés », l'« Halte de nuit », l'« Intervention de rue auprès des sans-abris » et la gestion des locataires du « Haus 15 », et qui ont pour objet d'offrir des services d'aide aux personnes démunies sur le territoire de la Ville de Luxembourg, ont été mis en place en grande partie sur initiative de la Ville et lesquels elle finance largement, et dont la gestion a été confiée par la Ville à une association agréée.

Pour nous, il est évident que la clause susmentionnée n'a pas pour objet d'obliger l'association sans but lucratif « Hëllef um Terrain » à obtenir l'accord de la Ville de Luxembourg pour toute communication faite à la presse.

Comme il s'agit de projets de la Ville exécutés en collaboration avec l'association, il semble normal que les communications faites au sujet de ces derniers soient effectuées de manière concertée entre parties.

Il va de soi qu'en cas de désaccord entre parties concernant le contenu de la communication, chacune sera libre de communiquer sa position à la presse.

Je peux vous assurer que la clause en question n'a nullement pour objet de remettre en cause la liberté de la presse, la liberté d'opinion ou la liberté d'expression que la Ville de Luxembourg a toujours respecté.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Bourgmestre

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'R. Pfeiffer', written over a horizontal line.

Copie adressée à :

- Madame Elisabeth Margue, Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité
- Monsieur le Ministre des Affaires intérieures Léon Gloden
- L'asbl « Hëllef um Terrain »
- La Commission d'accès aux documents